

*L'Administrateur Directeur Technique*



**OFFICE DE GESTION  
DU FRET MARITIME**

V/Référence :

N/Référence :

**AVIS AUX CHARGEURS, ARMATEURS, AGENTS MARITIMES**  
**N°ADG/ADT/DFAL/FAC/N°004 /BB/04/2008**

**Concerne : Partenariat OGEFREM – FRABEMAR**

L'Office de Gestion du Fret Maritime, OGEFREM, mû par le souci permanent d'efficacité et d'amélioration de ses prestations en faveur de tous les opérateurs du secteur maritime, de perfectionnement et d'extension de la couverture de la FERI à tous les ports mondiaux,

**INFORME :**

les chargeurs (importateurs), armateurs, transitaires et autres consignataires des navires que depuis le 22 avril 2008, FRABEMAR a été désigné Mandataire par l'OGEFREM pour l'établissement de la Fiche Electronique des Renseignements à l'Importation (FERI) en dehors du territoire de la République Démocratique du Congo.

Ci-dessous les coordonnées de FRABEMAR :

Colombo 12/4 – 16121 Gênes (Italie)

Téléphone : +39 010 5533011

+39 010 54 1458

E-mail

[info@frabemar.it](mailto:info@frabemar.it)

[mbernadini@frabemar.it](mailto:mbernadini@frabemar.it)

[fbernadini@frabemar.it](mailto:fbernadini@frabemar.it)

Pour ce faire , il vous est rappelé de souscrire obligatoirement au départ c'est-à-dire au port d'embarquement votre FERI qui remplace désormais l'ARC et qui doit couvrir votre marchandise.

.../...

Celle-ci doit déclarer les données ci-après :

- exportateur : nom/adresse/Tél/Fax ;
- importateur : nom/adresse/Tél/Fax/Email ;
- copie scannée du BL ;
- demandeur de la FERI ;
- routing complet prévu du POL au POD avec indication de tous les transbordements, Navires prévus, numéro de voyage, ETS et ETA ;
- code ISO des marchandises ;
- origine des marchandises ;
- IMO classe si applicable ;
- type de colis et numéro de colis ;
- volume/poids net /poids brut ;
- Incoterm du trade ;
- valeur FOB des marchandises, fret de base et surcharges, assurance (en Euro ou US dollars) ;
- Règlement du fret (Prepaid ou Collect).

Pour rappel, la structure de tarification de la FERI est fixée comme suit :

- Euro 150,00 / par 20' ;
- Euro 270,00 / par 40' ;
- Euro 7,50 / Unité payante (T ou M<sub>3</sub> à la faveur de l'OGEFREM) ;
- Euro 50,00 / Services charges / chaque FERI.

Ce document a l'avantage de vous donner l'information en temps réel sur le mouvement de la marchandise et sur la valeur fret. Il permet à l'OGEFREM d'élaborer les statistiques des importations vers la RDC et enfin, met le pays en règle face aux exigences du Code ISPS évitant ainsi de vous exposer aux sanctions prévues par la réglementation congolaise en la matière.

Fait à Kinshasa, le 22 APR 2008

Prof. ANDENDE APINDIA Roger,

Administrateur Directeur Technique.-

Prof. Emile NGOY KASONGO,

Administrateur Délégué Général.-